

Les nouveaux enjeux des PSP

La grande majorité des bailleurs sociaux a mis en place un plan stratégique de patrimoine au cours de ces dernières années. Ce PSP a vocation à définir et orienter les actions à mener sur chaque élément du patrimoine en intégrant les principaux facteurs d'influence. Ils ont eu pour double enjeu d'afficher auprès des partenaires une vision globale du devenir du parc, mais aussi, d'assembler les compétences internes sur un projet transversal. On doit toutefois constater que de nouveaux enjeux apparaissent :

- ✚ La décentralisation amène de plus en plus de collectivités locales à prendre la délégation de l'aide à la pierre influant ainsi sur les projets de développement de l'organisme, et, notamment les EPCI au travers des PLH, peuvent inciter les bailleurs à modifier les dispositions de leur PSP ou à mener une approche inter organismes ;
- ✚ Les dispositions du plan de cohésion sociale et les projets de renouvellement urbains influent de façon sensible sur les perspectives de développement en ajoutant de nouvelles contraintes économiques aux bailleurs sociaux ;
- ✚ L'adaptation du parc existant (vieillesse de la population, accroissement des familles monoparentales, prise en compte du développement durable notamment au regard des dépenses énergétiques, ...) fait émerger de nouveaux besoins, auxquels vient s'ajouter l'évolution réglementaire (loi sur le handicap, plan de prévention des risques, mise en place de diagnostics,...)
- ✚ Les conditions de mise en œuvre du conventionnement global peuvent venir modifier la façon dont a été appréhendée la qualité et l'attractivité des différents groupes du patrimoine.

Autant de facteurs ne peuvent plaider qu'en faveur de la mise à jour des PSP en vue d'y intégrer les nouvelles opportunités et contraintes et inciter à les rendre plus souples et opérationnels, c'est l'objectif de cette nouvelle rencontre.

JOURNEE ANIMEE PAR YVES BURGEAT (GROUPE BATIGERE)

9H00 9H45	ACCUEIL DES PARTICIPANTS Introduction de la journée par Yves Burgeat, Président de Bat'Im Club
10h00 – 10h25	L'actualisation globale du PSP de Nantes Habitat : les objectifs visés Intervenant : Denis METIVIER – Nantes Habitat
10h25 – 10h50	La prise en compte de l'environnement dans le PSP Intervenant : Samuel COPPEL – Drôme Aménagement Habitat
10h50 – 11h15	Les enjeux énergétiques et le PSP Intervenant : Eric FONTAIMPE - SIPEA
11h15 – 11h50	Les critères de qualité du patrimoine dans le PSP Intervenant : Franck GAUTHIER – Aiguillon Construction
11h50 – 12h20	L'accessibilité du patrimoine pour les seniors dans le PSP Intervenant : Christophe BECUWE – Partenord Habitat
12h20 – 12h40	Synthèse de la matinée : « Pourquoi et comment adapter les PSP ? » Par Bruno DALY et Pierre ALMANZOR – Habitat & territoires conseil

DEJEUNER PRIS EN COMMUN

Les interactions entre les politiques locales de l'habitat et les PSP

Intervenants :

14h00 – 14h30	Rémi TROCME – Conseil Général du Bas-Rhin Direction habitat et construction
14h30 – 15h00	Frédéric JULLIAN – La Communauté d'Agglomération Tours Plus
15h00 – 15h30	Anne BERTY – Communauté Urbaine de Nantes
15h30 – 16h00	Denis LANDART – Union sociale pour l'habitat (USH - Dlap Idf)

16h00 – 16h30 Les interactions entre le PSP et le conventionnement global
Intervenant : Patrice ROLAND – HMF Rhône Alpes

16h30 – 16h45 Conclusion par Frédéric PAUL – Union sociale pour l'habitat

LIEU : NOVOTEL LA DEFENSE – 2, bld de Neuilly – 92081 PARIS LA DEFENSE Cedex

Métro : ligne 1 - Esplanade de la Défense – RER ligne A – Grande Arche

COUPON REPONSE

Merci de nous retourner ce coupon réponse avant le 5 mars 2007

Par fax au 01.45.62.90.40 ou par courrier à **BAT'IM CLUB – Ursula Bauwens : 2, Rue Lord Byron – 75008 PARIS – tél : 01.40.75.50.06**

M. Mme Melle Nom Prénom

Organisme ou société Fonction

Mail Téléphone

Adresse assistera (*)

Toute annulation doit parvenir par écrit 72 heures avant la date de la manifestation. Après cette date le montant de toute inscription sera dû.

(*) pour les non adhérents, joindre un chèque de 400 €/personne pour les adhérents, joindre un chèque de 70 €/personne